



TRADUCTION OFFICIELLE

N° de document du greffe : 251

Date : Le 8 octobre 2020

Affaire : CT-2019-005 – *Le commissaire de la concurrence c Parrish & Heimbecker, Limited*

Directive aux avocats (du juge Gascon, président)

Objet : Prorogation de délai

Pour faire suite au courriel envoyé au greffe du Tribunal par l’avocat de la défenderesse le 8 octobre 2020, le Tribunal ordonne ce qui suit :

- 1) une prorogation de délai est accordée à la défenderesse, jusqu’au mardi 13 octobre 2020, pour signifier la déclaration de témoin de M. Heimbecker;
- 2) le demandeur est en droit de présenter des observations au Tribunal, au plus tard le vendredi 16 octobre 2020, concernant toute incidence que la signification tardive de la déclaration de témoin de M. Heimbecker pourrait avoir sur les délais des autres étapes préalables à l’audience dans cette affaire.

Annie Ruhlmann
Agente du greffe
Tribunal de la concurrence
90 rue Sparks, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 5B4
Tél. : 613-941-2440

Traduction certifiée conforme
Semra Denise Omer, traductrice